

Cette annexe précise les conditions dans lesquelles les scolarités administratives peuvent reprendre leur activité sur leur site respectif.

CONTEXTE

Les inscriptions administratives entraînent un surcroît d'activité important pour les scolarités sur une période très courte en juillet et en septembre. Des chaînes d'inscription sans accueil du public seront organisées sur les différents sites du 3 au 22 juillet 2020.

Le recours à des personnels temporaires, principalement des étudiants est incontournable. Le besoin en formation de ces personnels recrutés et le travail d'équipe en présentiel sous la responsabilité des responsables de scolarité sont également une nécessité.

Après la fermeture estivale de l'établissement, il sera prévu une reprise du travail par les équipes à compter du 27 août avec la possibilité d'accueillir des usagers de façon individuelle et sur rendez-vous.

PERSONNELS ET LIEUX CONCERNES

Les scolarités administratives des sites du Bourget et de Jacob organiseront une seule chaîne de travail qui se situera dans la salle 20020 du site de Jacob-Bellecombette. L'équipe sera constituée de 11 étudiants recrutés par l'établissement et mis sous la responsabilité de Mmes DUVILLARET Florence et DROUIN Véronique, responsables de scolarité des 2 sites concernés.

La scolarité de l'IAE d'Annecy organisera une chaîne de travail qui se situera dans la salle 002 du bâtiment de l'IAE sur le site d'Annecy-le-Vieux. L'équipe sera constituée de 3 étudiants recrutés par l'établissement et mis sous la responsabilité de Mmes BLANC Marie-Laure, responsable de scolarité et MARTY Sylvie, gestionnaire de scolarité.

La scolarité de l'IUT d'Annecy organisera une chaîne de travail qui se situera dans H233. L'équipe sera constituée de 4 étudiants recrutés par l'établissement et mis sous la responsabilité de Mme SEGUIN Christine, responsable de scolarité.

Avant le début de la période de travail, une liste exhaustive des différentes équipes et des participants aux formations sera transmise aux services d'exploitation du patrimoine des sites de Jacob et d'Annecy.

Le responsable de la scolarité centrale, M. VITIELLO Stéphane sera amené à coordonner l'activité et à se déplacer sur les 2 sites concernés.

FORMATION

Une formation sur les procédures d'inscription aura lieu les 3 et 6 juillet simultanément sur les 2 sites. Lors de cette formation, les personnels recrutés seront informés des règles de

protection sanitaires et de l'ensemble des dispositions du plan de reprise d'activité de l'USMB.

Mmes DUVILLARET Florence et DROUIN Véronique assureront la formation dans la salle de travail 20020 sur le site de Jacob. M. VITIELLO Stéphane assurera la formation sur le site d'Annecy. Cette dernière se tiendra dans l'amphi A252 de l'IUT d'Annecy et accueillera les équipes de l'IUT et de l'IAE, ainsi que des personnels USMB du site d'Annecy (IAE, PAC, SFC et IUT) traitant les dossiers d'inscription.

ORGANISATION DU TRAVAIL ET REGLES SANITAIRES

Pour le site de Jacob Bellecombette, les horaires de la journée de travail seront les suivants : 9h – 12h / 13h 30 – 16 h 30.

Pour l'IAE d'Annecy, les horaires de la journée de travail seront les suivants : 9h – 12h / 13h – 16 h.

Pour l'IUT d'Annecy, les horaires de la journée de travail seront les suivants : 8h30 – 12h / 13h – 16h30

L'accueil des différents personnels et l'accès aux bâtiments se feront selon les consignes prévues par le plan de reprise d'activité de l'établissement. Le lavage des mains et le port du masque fourni par l'université seront obligatoires. Pour chaque étudiant recruté, il conviendra de prévoir 2 masques de protection jetables par journée de travail et un masque supplémentaire pour les étudiants qui utilisent les transports en commun pour se rendre sur leur site. Les masques personnels seront donc à proscrire dans les locaux de l'université.

L'accès à des sanitaires (eau, savon) et des gels hydro alcooliques seront prévus pour un lavage régulier des mains. Egalement, des produits de nettoyage seront prévus pour le lavage du matériel et des postes de travail en fin de journée.

Les services d'exploitation du patrimoine mettront à disposition les produits et les masques en quantité et nombre suffisants.

Pour chaque personnel, le matériel de travail sera individuel et les règles de distanciation devront être respectées.

Des pauses régulières seront prévues et un renouvellement d'air maximum de la salle de travail (préconisation minimum d'au moins 15 minutes environ toutes les 3 heures) devra être effectué, l'idéal étant que les portes restent ouvertes.

Pour la pause déjeuner, il faudra privilégier la pause à l'extérieur. Pour les personnels qui le souhaitent ou en cas d'intempéries, la pause pourra se faire au poste de travail. Les personnels devront être au fait qu'il ne sera pas possible de faire réchauffer ou de mettre au frais leur repas et qu'aucun distributeur de boisson ou de nourriture seront en service sur les sites. Il est donc conseillé de prévoir un repas froid et un contenant de boisson.